

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 14 Décembre 2022** à 18h00 Salle Louis Griffon, rue Pierre de Coubertin à Monchecourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 28

Absents : 6

Procuration : 11

Etaient présents (délégués titulaires) : 24

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - Salvatore DE CESARE - Rodrigue LEBLAN - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Gilles BARBIEUX - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Jean-Claude DESMENEZ - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Arnaud GLABIEN - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET.

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pour la CCCO : Jean-Marc LEFEBVRE suppléant de Romain DAPVRIL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE - Bruno NAULIK suppléant de Damien FRENOY - Véronique PERU suppléante de Robert STRZELECKI.

Etaient présents par procuration : 11

Pour la CCCO : Marc DELECLUSE donne pouvoir à Alain PAKOSZ - Lionel FONTAINE donne pouvoir à Karim BACHIRI - François CRESTA donne pouvoir à Claude HEGO.

Pour DOUAISIS AGGLO : Delphine GUINEZ donne pouvoir à Alain DUPONT - Jacques LECLERCQ donne pouvoir à Gilles BARBIEUX - Yaël CZUPRYNA donne pouvoir à Christophe DUMONT - Jean-Michel SZATNY donne pouvoir à Arnaud PIESSET - Muriel DOUDOK donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Maryline LUCAS donne pouvoir à Rodrigue LEBLAN - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Bruno NAULIK.

Etaient absents et excusés : 6

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY - Donato MIRAGLIA - Julien QUENNESSON.

Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Franck VALEMBOIS- Christine ERADES.

OBJET : LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES DU VERSEMENT MOBILITE

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L.2333-64 du code général des collectivités territoriales, ne sont pas assujetties au versement mobilité les fondations et associations cumulativement :

- Reconnues d'utilité publique,
- A but non lucratif,
- Dont l'activité est de caractère social.

Cette exonération est de droit dès lors que les associations et les fondations remplissent les trois conditions requises.

Toutefois, il appartient à l'autorité organisatrice de la mobilité compétente d'établir, après vérification, la liste des fondations et associations exonérées sur son ressort territorial.

Par la délibération n°2020-12-3-3 en date du 16 décembre 2020, le Comité syndical a ainsi exonéré de versement mobilité La Fondation Partage et Vie pour son établissement du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de l'arrondissement de Douai (CLIC) ainsi que quatre établissements de l'Association des Paralysés de France.

Cette décision d'exonération a été prise pour les années 2021 et 2022 suite à la volonté du SMTD de réexaminer les exonérations tous les deux ans.

En application de cette décision, ces associations ont été invitées à renvoyer au SMTD un dossier complet comprenant notamment la déclaration d'utilité publique, afin de vérifier que celles-ci demeurent toujours éligibles à une exonération.

Après analyse des éléments présentés, l'ensemble des établissements qui bénéficiaient d'une exonération en 2021-2022 en sont toujours éligibles.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 30 Novembre 2022.

Avis favorable de la commission finances en date du 07 Décembre 2022.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le maintien de l'exonération du versement mobilité pour les années 2023 à 2024 au profit de :

- **L'association des paralysés de France (APF) au bénéfice de son établissement « Institut d'Education Motrice » - n° SIRET 775 688 732 01374 – situé au 132, avenue Alsace Lorraine à Douai,**
- **L'association des paralysés de France (APF) au bénéfice de son établissement « Centre d'Action Médico-sociale Précoce » - n° SIRET 775 688 732 08494 – situé au 355, avenue de Strasbourg à Douai,**
- **L'association des Paralysés de France (APF) au bénéfice de son établissement « Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile » - n° SIRET 775 688 732 05359 – situé 167, allée Albert Camus à DOUAI,**

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2022

Publié sur le site le 22.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221214-SMTD_22_12_3_3-DE

- L'association des Paralysés de France (APF) au bénéfice de son établissement « Service Accompagnement à la Vie Sociale » - n° SIRET 775 688 732 08916, situé au 766 Boulevard de la République à DOUAI,
- L'association des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique de l'arrondissement de Douai (CLIC) – n° SIRET 439 975 640 00814 – situé au 248, avenue Roger Salengro à SIN LE NOBLE.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 39

Suffrage exprimé : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE le maintien de l'exonération du versement mobilité pour les années 2023 à 2024 au profit de :

- L'association des paralysés de France (APF) au bénéfice de son établissement « Institut d'Education Motrice » - n° SIRET 775 688 732 01374 – situé au 132, avenue Alsace Lorraine à Douai,
- L'association des paralysés de France (APF) au bénéfice de son établissement « Centre d'Action Médico-sociale Précoce » - n° SIRET 775 688 732 08494 – situé au 355, avenue de Strasbourg à Douai,
- L'association des Paralysés de France (APF) au bénéfice de son établissement « Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile » - n° SIRET 775 688 732 05359 – situé 167, allée Albert Camus à DOUAI,
- L'association des Paralysés de France (APF) au bénéfice de son établissement « Service Accompagnement à la Vie Sociale » - n° SIRET 775 688 732 08916, situé au 766 Boulevard de la République à DOUAI,
- L'association des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique de l'arrondissement de Douai (CLIC) – n° SIRET 439 975 640 00814 – situé au 248, avenue Roger Salengro à SIN LE NOBLE.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Arnaud GLABIEN